

DEC221245INSHS

Décision portant modification des établissements co-tutelles de l'unité mixte de recherche n° 5317 intitulée Institut d'histoire des représentations et des idées dans les modernités (IHRIM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5317 intitulée Institut d'histoire des représentations et des idées dans les modernités (IHRIM) ;

Vu l'accord des tutelles ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

DECIDE :**Article 1^{er} :**


À compter du 24 mars 2022, les dispositions relatives aux établissements tutelles de l'unité mixte de recherche n° 5317 intitulée Institut d'histoire des représentations et des idées dans les modernités (IHRIM) sont modifiées comme suit :

- Tutelles principales : CNRS, UNIV LUMIERE LYON 2, ENS LYON, UNIV CLERMONT AUVERGNE, UNIV LYON 3 JEAN MOULIN, UNIV JEAN MONNET.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

21 AVR. 2022

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC221210INSU

Décision modificative de la décision DEC312767DGDS portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC312767DGDS en date du 20 décembre 2021 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A l'article 2 de la décision DEC312767DGDS relative aux unités mixtes de recherche, les dispositions relatives à l'UMR6538 sont modifiées comme suit :

Les termes

« Intitulé : Laboratoire Géosciences Océan (Géo-Océan) »

Sont remplacés par les termes

« Intitulé : Geo-Ocean (GO) »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11/4/2022



Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT